

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPROBATION DU PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES
2019-2023 SUR LE TERRITOIRE DU PUMONTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse la création de trois nouvelles lignes de transports scolaires en direction du nouveau collège du Stilettu, et d'une ligne en direction de l'école primaire de Fuzzà pour la rentrée de la prochaine année scolaire 2019-2020, ainsi que l'aménagement de circuits à l'occasion de la relance de l'ensemble des marchés de transports scolaires sur le territoire du Pumonte.

I - CONTEXTE

Les marchés à bons de commande dans le cadre desquels 161 circuits sont ainsi opérés sur le territoire du Pumonte, arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire en cours, soit le 6 juillet 2019.

Il y a donc lieu de procéder à leur renouvellement. À cette fin, une procédure de dévolution de nouveaux marchés sera initiée prochainement. Le dossier de consultation comportera notamment le Plan territorial des transports scolaires 2019-2023 à exécuter sur le territoire du Pumonte, ainsi que le Règlement territorial des transports scolaires qui s'y rapporte, approuvé par délibération n° 18/275 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2018.

Le tableau récapitulatif, joint en annexe, donne le détail des circuits à mettre en œuvre.

De façon générale sont repris les itinéraires en fonctionnement à la rentrée scolaire 2018-2019, ainsi que les deux lignes créées par délibération n° 18/471 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018. Quelques adaptations sont cependant proposées.

II – PROPOSITION DE CREATION

Une création de circuit nouveau, répondant en tous points aux exigences du Règlement des Transports scolaires en vigueur : effectif minimal de 5 enfants à transporter sur la totalité du circuit, pour un parcours simple d'au moins 3 km :

- « Arbellara/Fuzzà/Sta Maria de Figaniella/Ecole Primaire de Fuzzà » : les familles ont eu recours jusqu'ici à un transport particulier bénéficiant d'une participation financière de la collectivité par le versement d'allocations de transport. Il s'agit ici de régulariser une situation devenue dérogatoire au Règlement des Transports scolaires. Six enfants sont à transporter sur un parcours de 18 km en aller simple. L'incidence financière prévisionnelle est de

100 € HT/jour soit un montant, pour une année scolaire de 140 jours, de 14 294 € TTC.

Est également à prévoir la création de trois circuits supplémentaires à organiser consécutivement à l'ouverture du Collège du Stilettu sur la commune d'Aiacciu, programmée pour la rentrée scolaire 2019-2020.

La Collectivité de Corse organise la desserte de l'ensemble des collèges du Pumontu, hors collèges sis sur le territoire de la CAPA, compétente. Pourtant, en raison des nouvelles règles d'affectation imposées par la sectorisation des collèges approuvée par délibération n° 18/436 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018, le Collège du Stilettu sera également desservi. En effet, les élèves domiciliés sur le territoire de la commune de A Bastelicaccia, dirigés jusqu'ici vers le collège de Purtichju, seront désormais orientés vers le Collège du Stilettu.

Toutefois, afin de limiter les désagréments éventuels pour les familles pouvant être occasionnés par le changement du collège de secteur, cette nouvelle sectorisation interviendra de façon progressive :

- À la rentrée 2019, ne sont concernés que les entrants en 6^{ème}.
- À la rentrée 2020, sont concernés les entrants en 6^{ème} et poursuivants en 5^{ème}.
- À la rentrée 2021, sont concernés les entrants en 6^{ème} et poursuivants en classes de 5^{ème} et 4^{ème}.
- À la rentrée 2022 tous les élèves sont concernés.

Ces modalités ont une incidence sur la mise en place de nouveaux circuits de transport scolaire parallèlement aux circuits existants, sur une durée de trois ans. Trois circuits en direction du Collège de Purtichju, impactés par ce nouveau dispositif, devront donc être maintenus et « doublés » en direction du collège du Stilettu :

- « Pont de la Pierre/Purtichju » /« Pont de la Pierre/Stilettu ».
- « Buttacina/Purtichju »/ « Bottacina/Stilettu ».
- « Suaralta/Purtichju » /« Suaralta/Stilettu ».

Le surcoût journalier de ce dispositif par rapport à l'existant, a été évalué aux alentours de 880 € HT /jour soit un montant, pour une année scolaire de 175 jours, de 157 234 € TTC.

II - PROPOSITION DE MODIFICATION

Existent actuellement deux circuits en direction de la Cité Scolaire du Fiumorbu sur le parcours « Sari Solenzara/Morta », l'un desservant le collège, l'autre le lycée.

Les horaires et jours de fonctionnement des deux établissements étant identiques, les circuits ont été regroupés en un seul, à charge si l'effectif le justifie d'y affecter deux cars dès la publication de l'appel d'offres (ou en cours de marché si le besoin de transport l'imposait.

Par ailleurs, il ressort que les deux circuits suivants, « Orone/CL de Sartè » et « Granace/EP Sartè », effectués dans le cadre d'un enchaînement de service, peuvent être regroupés en un seul service sur l'itinéraire « Carbini/Orone/Sartè » en

raison, d'une part de l'effectif à transporter en nette diminution, d'autre part de l'existence d'une garderie à l'école primaire de Sartè, permettant l'accueil des enfants avant 8h30, heure d'ouverture. Une économie de 143 € HT/jour est ainsi réalisée, soit un montant, pour une année scolaire de 140 jours, de 20 440 € TTC.

L'incidence financière prévisionnelle globale annuelle des prestations de transport scolaire ci-dessus précisées pour un total de 165 itinéraires à opérer dès septembre 2019 s'établit à la somme de **9 336 560 € HT**, soit une augmentation de l'ordre de 3 % par rapport à la dépense prévisionnelle à affecter à l'année scolaire 2018-2019 d'un montant évalué à la somme de 8 950 000 € HT.

CONCLUSIONS

Je vous propose :

- **d'approuver l'ensemble des 165 itinéraires de transport scolaire à opérer sur le territoire du Pumontè, tels que définis en annexe.**
- **d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager toutes les dépenses de fonctionnement et exécuter toutes démarches et conventions nécessaires pour sa mise en œuvre.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.